

Pour diffusion immédiate  
Le 26 avril 2006

n° 06-096

## **Les Yukonnais bénéficieront des modifications apportées au Programme de déplacements pour soins médicaux**

WHITEHORSE – Les patients du Yukon qui doivent se déplacer à l'extérieur de leur communauté pour recevoir des soins médicaux toucheront une indemnité accrue, applicable après une période de carence réduite.

Le ministre de la Santé et des Affaires sociales, M. Brad Cathers, a annoncé aujourd'hui que l'indemnité accordée en vertu du Programme de déplacements pour soins médicaux administré par le Régime d'assurance-santé du Yukon passera de 30 \$ à 75 \$ par jour, et pourra être réclamée à partir de la deuxième journée de déplacement plutôt que la quatrième, comme c'était le cas jusqu'ici.

« Le public demandait depuis un moment qu'on augmente l'indemnité pour les frais de déplacement liés à des soins médicaux », a dit le ministre. « Grâce aux 1,6 million de dollars reçus du Fonds d'accès aux soins de santé expressément pour les déplacements pour soins médicaux, nous sommes à présent en mesure d'acquiescer à cette demande. »

L'indemnité pour frais de déplacement liés à des soins médicaux a pour objet d'aider les patients à couvrir une partie des frais de repas et de logement, mais non la totalité des frais. Le montant était resté fixe depuis les dix dernières années, alors que les coûts d'hébergement et de restauration ont, eux, considérablement augmenté durant cette même période. Les frais de transport aérien seront toujours pris pleinement en charge par le gouvernement.

Cette hausse profitera également aux personnes qui doivent se déplacer à l'intérieur du territoire pour recevoir des soins médicaux. Par surcroît, les résidents des collectivités en région qui utilisent leur voiture pour se rendre à Whitehorse pour des raisons médicales recevront une indemnité de kilométrage établie à 0,30 \$ le kilomètre, en hausse par rapport au 0,185 \$ le kilomètre payé antérieurement. Et, une première au Yukon, cette indemnité pourra également être réclamée par les personnes qui vivent en milieu rural, en dehors des municipalités.

« Nous nous réjouissons de pouvoir augmenter l'aide accordée aux personnes qui doivent se déplacer pour des soins médicaux, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire », a ajouté le ministre. « Nous rendons ainsi les soins médicaux plus accessibles à la population du Yukon. »

-30-

Renseignements :

Peter Carr  
Conseiller en communications  
Conseil des ministres  
(867) 667-8688  
[peter.carr@gov.yk.ca](mailto:peter.carr@gov.yk.ca)

Patricia Living  
Spécialiste des communications  
Santé et Affaires sociales  
(867) 667-3673  
[patricia.living@gov.yk.ca](mailto:patricia.living@gov.yk.ca)